

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

Date de la convocation : 25 mars 2026

Ordre du jour :

- 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2026
- 2 ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES
- 3 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE (SMAAG)
- 4 DESIGNATION DES REPRESENTANTS « EAU POTABLE DU SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN (SMPGA)
- 5 ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE (S.A. G)
- 6 DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
- 7 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)
- 8 DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
- 9 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE AGEDI
- 10 DESIGNATION D'UN REFERENT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
- 11 ELECTION DES DELEGUES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GTM NAUTISME
- 12 DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS
- 13 DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
- 14 DESIGNATION D'UN REFERENT AU POLE FAMILLE
- 15 CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- 16 QUESTIONS DIVERSES

Le premier avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire.

Présents : M. LEMOINE François, Maire, M. BLIN Bruno, Mme LURIENNE Magali, M. MACRA Francis, Adjoints, Mmes HERROU Clotilde, DEROUET Dominique, LEBOUGRE Véronique, GEORGES Brigitte, BEDOUIN Géraldine, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOTTET Rémy (a donné procuration à Mme LEBOUGRE Véronique) ; M. LE GOFF Jean-Marie (a donné procuration à M. LEMOINE François).

Monsieur MACRA Francis a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 11 février 2026 à l'unanimité.

DE-2026-010-ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de son renouvellement en date du 15 mars 2026, il y a lieu de reformer les commissions communales, et qu'il en est le Président.

Compte-tenu de ces précisions, le Conseil Municipal élit ainsi qu'il suit les membres des commissions communales suivantes:

BATIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE:

Responsable : M. BLIN Bruno

Membres : Mme LURIENNE Magali,
M. LE GOFF Jean-Marie,
Mme DEROUET Dominique,
Mme LEBOUGRE Véronique.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

URBANISME –VOIRIE- CHEMIN- ENVIRONNEMENT :

Responsable : M. MACRA Francis

Membres : Mme LURIENNE Magali,
Mme HERROU Clotilde,
M. BOTTET Rémy

FINANCES - BUDGET :

L'ensemble du Conseil Municipal

COMMUNICATION – INFORMATION – ASSOCIATIONS – EVENEMENTS :

Responsable : M. BLIN Bruno

Membres : Mme LURIENNE Magali,
Mme HERROU Clotilde,
Mme BEDOUIN Géraldine,
Mme LEBOUGRE Véronique,
Mme DEROUET Dominique.

BUREAU D'ADJUDICATION ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Président : M. LEMOINE François , Maire

Président suppléant : M. BLIN Bruno

Mme LURIENNE Magali, M. LE GOFF Jean-Marie, M. MACRA Francis, membres titulaires ;
Mme LEBOUGRE Véronique, Mme GEORGES Brigitte, M. BOTTET Rémy, membres suppléants.

DE-2026-011- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION BOCAGE ELARGIE SUR LES COMMUNES D'ANCTOVILLE SUR BOSCO ET DE SAINT-PLANCHERS :

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la commission bocage sur les territoires d'**ANCTOVILLE SUR BOSCO et de SAINT-PLANCHERS**

Monsieur le Maire rappelle que le haies et talus, qui composent le bocage, sont des éléments importants du patrimoine naturel qui possèdent nombre intérêts parmi lesquels on peut citer:

- Un rôle contre l'érosion des sols et la limitation des inondations
- Un rôle dans la protection des ressources en eaux continentales ou littorales,
- Un rôle dans la protection des habitations, animaux et cultures contre l'érosion éolienne,
- Un maintien de la biodiversité animales et végétales,
- Un rôle dans l'activité économique d'une région,
- Un rôle dans le maintien d'une identité patrimoniale et paysagère.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

Il rappelle également que la destruction du bocage est souvent liée au développement de l'activité agricole, à l'extension des zones urbaines ou à la création d'infrastructures de transports.

L'évolution du bocage communal étant également influencée par le développement des territoires limitrophes, il apparaît opportun d'aborder sa gestion et sa préservation sur une emprise cohérente. A ce titre, le territoire formé par les communes d'**ANCTOVILLE SUR BOSCOQ et de SAINT-PLANCHERS** constituerait une échelle de travail appropriée.

Afin de modérer l'impact de l'aménagement du territoire sur le maillage bocager, il convient de mettre en œuvre des dispositifs pour maintenir durablement, sur l'ensemble des **deux** communes, les haies et les talus en les déplaçant ou en les recréant sur de nouveaux sites.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ de renouveler la commission bocage élargie qui regroupera les communes d'**ANCTOVILLE SUR BOSCOQ et de SAINT-PLANCHERS** dont le rôle sera de donner un avis sur les demandes préalables de suppression d'éléments constitutifs du bocage qui seraient déposées en Mairie et de proposer des mesures compensatoires adaptées le cas échéant.

Cette commission élargie et paritaire peut associer élus de la commune, exploitant agricoles, représentants de syndicats agricoles, chambre d'agriculture, associations environnementales, organismes extérieurs spécialisés, services de l'Etat.....

VU :

- **l'orientation fondamentale n°2 du SDAGE Seine Normandie 2022-2027**, disposition 2.4.2 visant à développer et à maintenir les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements ;

- **l'objectif 61 du SRADDET Normandie** visant à maintenir et restaurer les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie ;

- **l'orientation 1 du chapitre 3 du DOG du Scot du Pays de la Baie** relatif à la gestion de l'espace ;
- **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Granville Terre et Mer** approuvé par délibération n°2026-002 en conseil communautaire le 05 février 2026 et rendu exécutoire depuis le 18 février 2026 et notamment concernant la conservation et la protection du patrimoine végétal identifiés ;

- **l'article L151-19 & L151-23 du code de l'urbanisme** relatif aux éléments du paysages à protéger pour des motifs d'ordres écologiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** du renouvellement de la commission bocage regroupant les communes d'**ANCTOVILLE SUR BOSCOQ et de SAINT-PLANCHERS**

➤ **DESIGNE :**

Mmes BEDOUIN Géraldine, LURIENNE Magali, MM. BLIN Bruno, MACRA Francis, LE GOFF Jean-Marie , élus communaux pour intégrer cette commission ,

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

- **DECIDE** de désigner le Président ultérieurement par l'ensemble des membres élus de la commission sans nouvelle délibération ;
- **DECIDE** de désigner ultérieurement les autres membres de la commission bocage sans nouvelle délibération ;

DE-2026-012- ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE (SMAAG) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, sont élus, au 1^{er} tour, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO au SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE :

M. MACRA Francis,
M. BLIN Bruno, *en qualité de délégués titulaires.*

DE-2026-013- DESIGNATION DES REPRESENTANTS « EAU POTABLE » DU SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN (SMPGA)

VU la délibération du comité syndical du SMPGA en date du 10 décembre 2025 modifiant ses statuts ;
CONSIDERANT l'article 4.1 précisant la composition du comité syndical selon la dernière modification des statuts en date du 10 décembre 2025 :

Le syndicat est composé de délégués élus par les membres adhérents et les collèges territoriaux.

Deux collèges sont définis :

- Le Collège EAU POTABLE pour la compétence 1
- Le Collège SAGE pour la compétence 2

Les représentants du Collège EAU POTABLE seront représentés de la manière suivante par membre (communes ou EPCI) :

- Si le membre est une commune :
 - un représentant titulaire par tranche entamée de 2 400 habitants pour chaque commune membre ;
 - un représentant suppléant par tranche entamée de 2 400 habitants pour chaque commune membre.
- Si le membre est un EPCI :
 - un représentant titulaire par tranche entamée de 1 150 habitants de l'EPCI ;
 - un représentant suppléant par tranche entamée de 1 150 habitants de l'EPCI.

Le nombre d'habitants du secteur concerné par la compétence est défini sur la base du dernier recensement des communes « population de référence » INSEE connu à la date de mise en œuvre des statuts.

CONSIDERANT que la présente délibération porte sur la désignation des délégués du Collège EAU POTABLE et que la désignation des délégués du Collège SAGE fera l'objet d'une délibération du Comité Syndical du SMPGA.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

CONSIDERANT le nombre d'habitants de la commune d'ANCTOVILLE-SUR-BOSCO sur le périmètre du SMPGA au 1^{er} janvier 2026 : 456 (base : INSEE – Populations de référence en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026).

CONSIDERANT que ces délégués siègeront directement au comité syndical

CONSIDERANT les nouveaux élus suite aux élections municipales de 2026

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour :

- **DESIGNER** l'élu suivant comme titulaire pouvant siéger au SMPGA dans le cadre de l'application de ses nouveaux statuts validés le 10 décembre 2025
- **DESIGNER** l'élu suivant comme suppléant pouvant siéger au SMPGA en cas d'absence de l'élu titulaire dans le cadre de l'application de ses nouveaux statuts validés le 10 décembre 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- DESIGNE :

- **M. LEMOINE François**, en qualité de délégué titulaire ;
- **M. BLIN Bruno**, en qualité de délégué suppléant.

DE-2026-014-ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE (S.A.G.) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, sont élus, au 1^{er} tour, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune d'Anctoville sur Boscq au Secteur d'Action Sociale (S.A.G.) de GRANVILLE

- Mme LBOUGRE Véronique, représentante du Conseil Municipal ;
- Mme DEROUET Dominique, représentante du Conseil Municipal et des retraités de la commune, en qualité de délégués titulaires.

DE-2026-015- DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

M. MACRA Francis , en tant que délégué en charge des questions défense.

DE-2026-016-DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- M. BLIN Bruno, en tant que délégué pour représenter la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCO au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

DE-2026-017- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

Mme GEORGES Brigitte, en tant que représentante titulaire du Conseil Municipal à la commission des contrôle des listes électorales ;

Mme DEROUET Dominique, en tant que représentante suppléante du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales

DE-2026-018- DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Bruno BLIN, Maire adjoint,**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. François LEMOINE, Maire.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité

DE-2026-019- DESIGNATION D'UN REFERENT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

M. BLIN Bruno, en tant que référent pour siéger aux différentes instances de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

DE-2026-020- ELECTION DES DELEGUES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GTM NAUTISME

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, sont élus, au 1^{er} tour, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages exprimés, pour représenter la commune d'Anctoville sur Boscq, pour la durée du mandat en cours, au sein des assemblées générales et spéciales de la Société Publique Locale (SPL).

M. **LEMOINE François**, en tant que délégué permanent pour représenter la Commune, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de la SPL, **EST AUTORISÉ** à se faire représenter aux assemblées générales par un membre du Conseil municipal de son choix et **EST AUTORISÉ** à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre actionnaire.

M. **LEMOINE François**, en tant que titulaire pour représenter la Commune, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL, **AUTORISE** ce représentant à occuper le rôle d' « *administrateur représentant de l'Assemblée Spéciale* » au conseil d'administration de la SPL et **P'AUTORISE**, dans un tel cas, à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre administrateur.

M. **BLIN Bruno**, en tant que délégué suppléant pour représenter la Commune, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL dans l'hypothèse d'un empêchement définitif du délégué titulaire, **AUTORISE** ce représentant suppléant à occuper le rôle d' « *administrateur représentant de l'Assemblée Spéciale* » au conseil d'administration de la SPL et de **P'AUTORISE**, dans un tel cas, à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre administrateur.

DE-2026-021- DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

M. LEMOINE François, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.

DE-2026-022- DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

M. BLIN Bruno, en qualité de délégué titulaire,

M. MACRA Francis, en qualité de délégué suppléant, pour représenter la commune lors des réunions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

DE-2026-023- DESIGNATION D'UN REFERENT AU POLE FAMILLE :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

M. LEMOINE François, en qualité de délégué pour représenter la commune lors des réunions du pole famille.

DE-2026-024- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de son renouvellement en date du 15 mars 2026, il y a lieu de reformer les commissions communales, et qu'il en est le Président.

Cette commission sera reconstituée par la Direction des Services Fiscaux de la Manche, sur proposition par le Conseil Municipal d'une liste de 24 noms comprenant 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels, les services fiscaux choisiront 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste suivante :

TITULAIRES :

01 M BLIN Bruno
02 Mme LURIENNE Magali
03 M. MACRA Francis
04 M. LE GOFF Jean-Marie
05 Mme GEORGES Brigitte
06 Mme DEROUET Dominique
07 M. BOTTET Rémy
08 Mme HERROU Clotilde
09 Mme LEBOUGRE Véronique
10 Mme BEDOUIN Géraldine
11 M.BEDOUIN Sébastien (hors commune :ST-PLANCHERS)
12 Mme THOMAS Christine

SUPPLEANTS :

01 M. DEROUET Marc
02 Mme LE GOFF Névine
03 M. THOMAS Guy
04 Mme BOTTET Marie-Françoise
05 M. LOISON Samuel
06 M. LURIENNE Fabrice
07 Mme CARRER Isabelle
08 Mme LACROIX Odette
09 Mme JOLY Nathalie
10 Mme JEHAN Annie
11 M. GEORGES Hervé
12 M. LEBOUGRE Pascal

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les sujet suivants :

- 1°) Devis de 2827.99 E validé pour le rencaissement du terrain Loison favorisant le demi-tour du camion benne des ordures ménagères
- 2°) Rencontre le 8 avril des associations Anctovillaises :
 - Comité des fêtes a 18h
 - Pourkoipetit a 19h
- 3°) Présentation de fiches réflexes en cas d'accidents ou incidents sur la commune. Classeur à enrichir d'autres fiches
- 4°) Évocation de la réunion des assises communautaires du 25 avril à l'amphithéâtre du lycée Malraux, ouverte à tous les conseillers municipaux de GTM . Intérêts :
- 5°) Rencontre avec d'autres élus GTM
- 6°) Présentation des commissions obligatoires et facultatives de GTM

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
 PROCES-VERBAL DE LA REUNION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

Tour de table à l'issue des QD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes .

N° d'ordre	Nomenclature de la délibération (issue de l'application « actes » de l'annexe 2 de la circulaire NOR : IOCB1032174C du 14 12 2010)		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2026/010	5.6	Exercice des mandats locaux	ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES
2026/011	5.6	Exercice des mandats locaux	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION BOCAGE ELARGIE SUR LES COMMUNES D'ANCTOVILLE SUR BOSCO ET DE SAINT-PLANCHERS
2026/012	5.6	Exercice des mandats locaux	ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE (SMAAG)
2026/013	5.3	Désignation de représentants	DESIGNATION DES REPRESENTANTS « EAU POTABLE DU SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN (SMPGA)
2026/014	5.6	Exercice des mandats locaux	ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE (S.A.G)
2026/015	5.6	Exercice des mandats locaux	DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
2026/016	5.6	Exercice des mandats locaux	DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)
2026/017	5.6	Exercice des mandats locaux	DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
2026/018	5.6	Désignation de représentants	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE AGEDI
2026/019	5.3	Désignation de représentants	DESIGNATION D'UN REFERENT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
2026/020	5.6	Exercice des mandats locaux	ELECTION DES DELEGUES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) GTM NAUTISME


COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 avril 2026

2026/021	5.3	Désignation de représentants	DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS
2026/022	5.3	Désignation de représentants	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
2026/023	5.3	Désignation de représentants	DESIGNATION D'UN REFERENT AU POLE FAMILLE
2026/024	5.3	Désignation de représentants	CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Publication des délibérations sur le site internet : le 8 avril 2026

Transmissions des délibérations au contrôle de légalité : le 08 avril 2026

Suivant l'approbation du compte-rendu par les membres du Conseil Municipal lors de la séance du 29 avril 2026.

Le Maire,	Le secrétaire de séance
M. LEMOINE François 	M. MACRA Francis 